



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-les-Martigues s'est réuni le mardi 26 avril à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Roland MOUREN, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les membres du Conseil à l'exception de Mme Valérie GRAMONT, absente, et des élus suivants ayant donné pouvoir : Mme Valérie GUARINO à M. David BARRIS, Mme Johanna REYNOUARD à M. Jean-Baptiste SAGLIETTI, Mme Marie-Paule DELPY à M. Claude RIBIERE, Mme Chantal MERRANT à M. Alain MASSE.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et annonce que M. Pascal GILLET est démissionnaire. **Monsieur le Maire** donne lecture de la lettre de démission reçue le 26 avril.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** propose, conformément à la loi du 13 août 2004 relative aux responsabilités et libertés locales, de décider à l'unanimité de recourir au scrutin public pour la désignation du secrétaire de séance. L'unanimité étant prononcée, **Monsieur le Maire** propose de désigner **M. Pierre SELLIER** comme secrétaire de séance. Aucun autre candidat ne s'étant déclaré, **M. Pierre SELLIER** est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que l'unique point à l'ordre du jour est la Communication au Conseil Municipal du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour la gestion de la commune de Châteauneuf-les-Martigues à compter de l'exercice 2007.

Monsieur le Maire déclare que les élus ont tous reçu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes par voie postale, très tôt afin de pouvoir en prendre connaissance au préalable et pouvoir préparer cette séance dans les meilleures conditions possibles.

Monsieur Pierre SELLIER donne lecture de la synthèse du rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Il donne ensuite lecture des passages principaux du rapport pour ce qui concerne la situation financière de la commune.

Arrivée de Valérie GRAMONT

Monsieur Jean-Baptiste SAGLIETTI donne lecture des passages principaux du rapport pour ce qui concerne la gestion des ressources humaines.

Monsieur le Maire remercie Messieurs SELLIER et SAGLIETTI pour cette lecture et fait la déclaration suivante :

« Pour ouvrir le débat sur ce rapport de Chambre régionale des Comptes permettez-moi tout d'abord de remercier les juges qui ont fourni un travail d'audit particulièrement intéressant et qui sera très utile pour la commune.

En effet, tout est dit dans ce rapport et sans être exhaustif je vais en reprendre les principaux points. L'analyse de la Chambre régionale des Comptes montre que la gestion de la commune de 2007 à 2014 est marquée par trois caractéristiques :

- Une absence de gestion prévisionnelle et d'adaptation aux évolutions locales et nationales.
- Un surendettement significatif et incohérent, associé à un volume d'investissement déraisonnable.
- Un manque de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

1. L'absence de gestion prévisionnelle et d'adaptation aux évolutions locales et nationales :

La gestion patrimoniale de la commune apparaît peu fiable et non maîtrisée. Elle ne permet donc pas de construire une stratégie quelconque sur ce sujet.

Malgré le niveau élevé des investissements dans la période contrôlée, la Chambre régionale des Comptes relève l'absence de plan prévisionnel d'investissement.

Cela a privé le Conseil Municipal de toute visibilité en la matière alors que les sommes investies atteignaient des records. Et ce n'est pas les deux pages annuelles du Vivre consacrées au budget qui peuvent se substituer à ce travail de prospective financière.

Par ailleurs, bien qu'ayant souhaité à l'époque l'intégration de la commune à M.P.M, la municipalité ne prend aucune mesure pour adapter ses charges de fonctionnement et ses investissements à un contexte budgétaire plus contraint. Bien au contraire.

Il en sera de même en fin de mandature avec la baisse des dotations de l'État par exemple.

Pas de prévision, pas de prospective, pas d'adaptation aux évolutions de la conjoncture, voilà le constat.

2. Un surendettement significatif et incohérent, associé à un volume d'investissement déraisonnable :

De 2007 à 2014, les dépenses d'investissement de la commune ne sont pas suffisamment étalées dans le temps au regard de ses faibles capacités d'autofinancement durant cette période.

Cette situation conduit progressivement à une forme de surendettement avec une croissance de l'encours de la dette de plus de 800 000 € par an en moyenne de 2007 à 2013.

A cela il faut ajouter des choix de modalités de financement et de refinancement particulièrement risqués et incohérents qui engendrent finalement près de 20 millions de surcoût pour des projets d'investissement déjà très onéreux.

En cette matière, la Chambre régionale des Comptes souligne cette fuite en avant par refinancements successifs d'une dette dont le caractère risqué ne cesse d'augmenter.

Parallèlement, en l'absence de maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'autofinancement s'affaiblit au point d'être négatif durant quatre années consécutives.

Engager de tels niveaux d'investissement dans une telle configuration budgétaire s'apparente à « Vivre au-dessus de ses moyens », c'est déraisonnable, et c'est irresponsable.

3. Un manque de maîtrise des dépenses de fonctionnement :

Sur l'ensemble de la période analysée, les dépenses de fonctionnement et les charges de gestion sont non seulement nettement supérieures à la moyenne de la strate, mais elles augmentent plus vite que les ressources correspondantes, cela est particulièrement significatif pour les charges de personnel.

Pourtant dans le Vivre d'Avril 2006, en page 10, Monsieur GRAUGNARD annonçait en réaction du rapport de la Chambre régionale des comptes de l'époque : « Nous nous engageons fermement dans une stabilisation des dépenses de fonctionnement ».

Cette déclaration n'a pas été suivie d'effet, bien au contraire ! Entre 2007 et 2013 les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 26,5 % contre 11,5 % pour les communes de même strate.

Ainsi, l'autofinancement s'est dégradé. Il a donc fallu emprunter encore et encore jusqu'à endetter la commune sur plusieurs générations (jusqu'en 2041).

Permettez-moi aussi quelques commentaires rapides sur les réponses apportées par Monsieur BURRONI. Elles se caractérisent elles aussi par l'irresponsabilité, l'incohérence et l'incompétence :

- L'irresponsabilité, car on peut faire des erreurs de gestion, même graves, encore faut-il les reconnaître et les assumer.
- L'incohérence, car on ne peut pas dans le même texte rejeter tout matraquage fiscal et suggérer des solutions qui engendrent une augmentation de la fiscalité locale.
- L'incompétence, en effet, quand après 11 ans de gestion municipale on confond toujours potentiel fiscal et produits de fonctionnement, on peut se poser des questions à ce sujet (page

6 de la réponse). Et que dire d'une augmentation de la fiscalité annoncée à 8 % pour la période de 2003 à 2014 alors qu'elle se situe en réalité à près de 19 % ! Dans une réponse à la Chambre régionale des comptes, cela fait désordre !

Enfin et pour informer le Conseil Municipal, il est important de vous dire où nous en sommes dans la mise en œuvre des recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Ainsi, les recommandations N°7 (amortissements), N°3 (délégation en matière d'emprunt), N°4 (information du Conseil Municipal sur les emprunts toxiques), N°5 (tableau des effectifs) et N°10 (subvention au Nautic Club Médéen) ont été réalisées.

Les cinq autres vont être traitées progressivement. Par exemple, l'étude permettant l'élaboration d'un Plan Prévisionnel d'Investissement est en cours de réalisation.

Par ailleurs, en ce qui concerne la prime de fin d'année, notre souhait est de trouver une solution qui permette de maintenir le pouvoir d'achat de nos agents sur l'année.

Concrètement nous souhaitons utiliser la mise en place du R.I.F.S.E.E.P (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour résoudre ce problème en activant notamment le complément indemnitaire annuel (C.I.A).

Pour cela, nous allons nous concerter rapidement avec les partenaires sociaux sur l'ensemble des sujets évoqués dans le rapport sur le volet Ressources Humaines.

Je vous remercie de m'avoir écouté, vous avez maintenant la parole pour débattre du rapport de la Chambre régionale des Comptes. »

Un débat s'engage.

Monsieur le Maire donne la conclusion des débats :

« Merci à tous pour vos interventions successives, j'espère que le rapport de la chambre régionale des comptes aura répondu globalement à vos attentes.

Je tiens à souligner qu'au regard du contenu du rapport vous avez pu constater que je n'avais pas menti sur l'état financier de notre commune. J'inviterai donc Messieurs BURRONI et GRAUGNARD à venir débattre sur ce sujet lors de la réunion publique du 25 mai prochain.

Je répète qu'il est regrettable qu'une gestion municipale irresponsable et inconséquente puisse compromettre à ce point l'avenir d'une ville et de ses habitants.

Nous avons commencé à redresser les finances de la commune avec la neutralisation des emprunts toxiques et par des efforts considérables sur les dépenses de fonctionnement.

Ce rapport est désormais public, il sera publié dès demain sur les sites Internet de la ville et de la Chambre régionale des Comptes. Il pourra être consulté à la manière d'une enquête publique à l'accueil de l'Hôtel de Ville pour une période de trois mois.

Une réunion publique se tiendra le 25 mai 2016 à 18h00 à la salle Léo Lagrange pour présenter le rapport de la Chambre régionale des comptes, la sortie des emprunts toxiques et les grandes lignes du budget 2016.

Je vous propose maintenant de voter afin de prendre acte du rapport de la Chambre régionale des Comptes. »

Monsieur le Maire fait procéder au vote pour prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.